
Lettre du représentant Garnier de Saintes, datée de Coutances, informant de ses mesures militaires prises près l'armée des côtes de Cherbourg, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jacques Garnier de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier de Saintes, datée de Coutances, informant de ses mesures militaires prises près l'armée des côtes de Cherbourg, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 435;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0435_0000_1;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0435_0000_1)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

II.

Garnier de Saintes, représentant du peuple près l'armée des Côtes de Cherbourg, au comité de Salut public (1).

« Coutances, le 1^{er} du 2^e mois de l'an II de la République.

« J'ai appris hier, citoyens mes collègues, qu'après un combat d'environ deux heures avec une frégate anglaise, la frégate *la Réunion* avait été prise, de manière que voilà notre port de Cherbourg sans force comme sans observation, et les différents points de la côte n'étant fortifiés ni par des travaux de défense, ni par des forces suffisantes, vous devez sentir quelles doivent être mes sollicitudes. Depuis longtemps je demande un renfort sur les parages et si on eût pu me l'accorder, cet échec ne nous serait pas arrivé. Il est d'autant plus inquiétant dans ce moment que le département de l'Ille-et-Vilaine réclame des secours et que mon collègue Le Carpentier, d'après la lettre de La Rochelle, qui était singulièrement instante, à son (*sic*) (2) devoir disposer de la majeure partie des forces composant la division de Cherbourg, mais lorsque j'ai eu pris lecture de la lettre écrite au général Peyre, et sur laquelle le représentant du peuple à Rennes lui marque qu'il a besoin du 19^e bataillon de chasseurs, nous avons pensé que lui en envoyer trois avec la compagnie de canoniers des Tuileries, lorsqu'il ne reste plus que le bataillon de la Somme pour force organisée, nous courions les risques de laisser à nu une frontière menacée et sur laquelle l'Anglais sait peut-être ce qui s'y passe aussi bien que nous.

« Après en avoir un événement (*sic*) (3) délibéré ici avec les autorités constituées, le général et l'ingénieur d'Oblheine, qui connaît parfaitement la situation et l'espèce de défenses de nos côtes, nous avons délibéré d'envoyer un courrier extraordinaire au citoyen Le Carpentier pour changer les dispositions qu'il n'a pas eu le temps de combiner avec nous. Aussi, sans trop dégarnir ce point précieux de notre territoire, nous allons trouver, par la voie des réquisitions, le moyen de fournir quelques forces imposantes à l'Ille-et-Vilaine. Nous avons d'autant plus lieu de craindre quelques sujets hostiles de la part de l'Anglais, que j'ai reçu cette nuit du général Sepher copie d'une lettre que je vous fais passer et qui vous prouvera que cet ennemi n'est rien moins que dans l'inaction. Il faut donc des secours pour le port de Cherbourg et nous renforcer en troupes disciplinées, car il n'y eut jamais de temps plus favorable pour tenter un coup de main sur cette ville sans défense du côté des terres, si la descente était une fois opérée.

« Le peuple, ici, partout jure une haine éternelle à la nation anglaise; les femmes elles-mêmes contractent cet engagement solennel et

lient leurs enfants par la foi du serment. C'est de quoi je suis témoin partout. Si vous voulez attaquer cette infâme Carthage dans ses murs, tout est soldat et matelot dans ce département, et vous en jugerez par le fait suivant :

« Sitôt que les citoyens de Cherbourg ont eu connaissance de la prise de leur frégate. L'indignation et la vengeance se sont communiquées dans tous les cœurs et, écoutant plus leur courage que la prudence, ils se sont embarqués sur tous les petits bâtiments qu'ils ont pu se fournir et si j'eusse été sur les lieux, j'eusse arrêté cet enthousiasme qui ne me paraît pas assez mûrement combiné, mais dont je vois qu'il n'est plus possible de changer les dispositions; la fortune sourit quelquefois à l'audace, et l'intrépidité tient lieu de bien d'autres moyens.

« Je m'occupe de mettre en réquisition tous les chevaux disponibles, afin de former une cavalerie qui nous sera d'une grande ressource après avoir arrêté l'irruption des brigands.

« Nous vous donnerons sous peu les détails des forces que nous aurons fait marcher vers l'Ille-et-Vilaine, car dans ce moment nous n'en sommes qu'aux mesures d'exécution. Mais en grâce, ne perdez pas de vue le port de Cherbourg, malheureusement trop longtemps oublié.

« GARNIER DE SAINTES. »

Copie de la lettre du général Schaeffer (1).

« Honfleur, le 18 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen,

« Il a paru hier à 5 heures et demie du soir, sur la rade du Havre, deux vaisseaux, deux frégates et deux avisos anglais qui ont fait route dans le sud. La première batterie du Havre a tiré deux coups de canon, ils n'ont fait aucuns signaux, ni répondu.

« Le citoyen Fabre, capitaine d'une de nos frégates mouillée à la petite rade du Havre avec un convoi, leur a tiré 25 à 30 coups de canon; un aviso a tiré aussi deux coups de canon. Ils se sont retirés hier soir dans le sud. Les vents ayant changé dans la nuit, ils se sont retirés : nous ne les avons pas revus. Mais ce matin nous avons appris qu'on les avait signalés de dessus la haine (*sic*) du Havre, sur les 9 heures du matin.

« Faites en sorte, citoyen, de nous faire passer le plus tôt possible les deux affûts de 24 que vous nous avez promis, pour mettre notre batterie en état.

« Pour copie conforme :

« SCHAEFFER, secrétaire. »

(1) Archives nationales, carton AFII 300, plaquette 2504, pièce 2.

(2) C'est sans doute : « A cru devoir », qu'il faut lire.

(3) C'est sans doute : « Mûrement » qu'il faut lire.

(1) Archives nationales, carton AFII 300, plaquette 2504, pièce 3.